

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 6 juillet 2022 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest

Mme Manon Loyer
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absent: Mme Lyne Rivest

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 1 juin 2022
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Comptes du mois
- 8- Fermeture du bureau municipal vacance estival
- 9- Paiement vacances directrice-générale et greffière
- 10- Rapport inspecteur municipal / demande M. Fortier
- 11- Offre de service pour brûlage à l'eau chaude
- 12- Soumission électricité salle centre communautaire
- 13- Résolution achat de signalisation
- 14- Résolution marquage des chemins pour pose d'asphalte et pose de signalisation
- 15- Résolution programme d'aide à la voirie locale sous-volet-projets particuliers d'amélioration
- 16- Résolution achat de pictogramme
- 17- Varia
- 18- Période de question
- 19- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2022-07-062

Sur proposition Mme Jade Charest appuyé par Mme Denis Parent, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 JUIN 2022

R.2022-07-063

Sur proposition de Mme Manon Loyer appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 1 juin 2022 tel que rédigé.

5- DEMANDE VERBALE

M. David Payette et M. Pascal Boucher demande au conseil la possibilité d'avoir l'autorisation pour construire des mini entrepôts sur le lot 4 736 999, coin du chemin Petite-Noraie et Village St-Pierre nord.

M. Roland Charest, maire, les informe qu'une demande sera fait à M. Denis Hénault, inspecteur municipal, pour savoir la conformité avec notre règlement de zonage.

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de deux cent trente-six mille cinq cent quarante et un et quatre-vingt-deux dollars (236 541.82\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 464 043.79\$, et un placement de 100 000,00\$ pour un an.

7- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-deux mille quatorze et quatre-vingt-dix-sept dollars (82 014.97\$) chèques numéro 202200066 à 202200080 et un montant de 22 305.36\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2022-07-064

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Manon Loyer, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de dix mille cent soixante-huit et quarante-huit dollars (10 168.48\$) chèques numéro 202200053 à 202200065 et un montant de 13 219.01\$ en paiement sur accès D'affaires.

ADOPTÉE

8- FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL VACANCE ESTIVAL

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil qu'elle sera en vacances du 25 au 5 août 2022 inclusivement. Il en découle cette résolution :

R 2022-07-065

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par Mme Manon Loyer

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal les 27 et 28 juillet et le 3 et 4 août 2022 ces dates seront sur le répondeur du bureau municipal. Mme Édith Gagné, directrice générale pourra être rejointe sur son cellulaire.

ADOPTÉE

9- PAIEMENT VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, doit revenir au bureau municipal durant le temps de ses vacances pour assumer les tâches courantes et répondre aux citoyens sur son cellulaire;

EN CONSÉQUENCE

R 2022-07-066

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par Mme Manon Loyer

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village St-Pierre autorise le paiement de 2 307.50\$ représentant 4% du salaire en vacances pour Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

10- RAPPORT INSPECTEUR / DEMANDE M. FORTIER

M. Jacques Fortier a demandé à la municipalité de couper les arbres qui étaient morts et brisés à proximité du cours d'eau.

Suite à la visite de M. Denis Hénault, inspecteur municipal, il a constaté que les arbres étaient sur la propriété des différents propriétaires, il a autorisé à couper les dits arbres qui étaient morts et brisés.

11- OFFRE DE SERVICE POUR BRÛLAGE À L'EAU CHAUDE

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à l'entrepreneur Dauphin multi-services pour le brûlage à l'eau chaude;

EN CONSÉQUENCE

R 2022-07-067

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 760.00\$ (taxes applicables non comprises) à l'entrepreneur Dauphin multi-services pour brûler le gazon chaque côté du ponceau MTQ, brûler le gazon sur le sentier piétonnier menant au parc et brûler le gazon dans les passages du parc en arrière du bureau municipal.

ADOPTÉE

12- SOUMISSION ÉLECTRICITÉ SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été de à l'entreprise Les installations électriques Roger Lachapelle inc., pour l'installation de quatre chauffages de 3km de ligne convecteur dans la salle du centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE

R2022-07-068 Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise un budget de 4 500\$ (taxes applicables non comprise) pour l'installation de quatre chauffages de 3km convecteur à l'entreprise Les installations électriques Roger Lachapelle inc.. Le budget ne comprend pas la réparation du plancher et la peinture,

ADOPTÉE

13- RÉSOLUTION ACHAT DE SIGNALISATION

R 2022-07-069 Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village St-Pierre autorise une dépense de 680.65\$ (taxes applicables incluses) pour l'achat de signalisation.

ADOPTÉE

14-RÉSOLUTION MARQUAGE DES CHEMINS POUR POSE D'ASPHALTE ET POSE DE SIGNALISATION

R 2022-07-070 Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 632.36\$ (taxes applicables comprises) pour marquage des chemins pour la pose d'asphalte et pose de signalisation à M. Claude Bazinet et un montant de 200.00\$ à Mme Édith Gagné pour le marquage des chemins.

ADOPTÉE

Numéro de dossier 00031729-1-61020 (14) 20220511-007

15- RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE le conseil municipal de Village St-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

R 2022-07-071

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Denis Parent, appuyée par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Village St-Pierre approuve les dépenses d'un montant de 46 648\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

16- RÉOLUTION ACHAT DE PICTOGRAMME

R 2022-07-072

Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 1 000\$ (taxes applicables non comprises) à l'entrepreneur Ligne MD inc. pour l'installation de pictogrammes dans les chemins de la municipalité.

ADOPTÉE

18- VARIA

19- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

20-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2022-07-073

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par M. Denis Parent

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Signé
Roland Charest
Maire

Signé
Édith Gagné
Directrice générale, Greffière-trésorière